

**COMPTE RENDU DE
DE
LA SEANCE DE CONSEIL DU
27 AOUT 2020**

L'an deux mille vingt, le vingt-sept août à 18 h 30, les membres du conseil municipal de la commune de Fontenay le Marmion se sont réunis dans la salle de la Mairie sur la convocation qui leur a été adressée par David GUESNON, Maire, conformément aux articles L 2121-7 et L2122 8 du code général des collectivités territoriales.

Présents : ANQUETIL Gérard ; BAILLEUL Charline ; BANON Sandrine ; BAYRAC Olivier ; BRIARD Marion ; CLIQUENNOIS Romain ; DELAUNAY Cédric ; FAUVET Marie-Laure ; GUESNON David ; LEGRIS Laurence ; LENOEL Sophie ; MEZIERES Sandrine ; PERRIOT Mathieu.

Absents : ASSIMON Véronique ; BIZET Benoît (arrivé en cours de séance) ; DUMENIL Gilles ; GERMAIN Philippe ; VALTER Benn.

Absents excusés :

Pouvoirs : DENIS Hélène à MEZIERES Sandrine

Secrétaire : CLIQUENNOIS Romain

MODIFICATION TABLEAU DES EMPLOIS – 2020-08-01

Le Maire, rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement ;

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade ;

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le 30 novembre 2017 ;

Considérant la modification apportée par la délibération du 14 novembre 2019 ;

Considérant la modification apportée par la délibération du 25 juin 2020 ;

Considérant la nécessité de modifier le tableau des emplois Si nécessaire, les emplois permanents peuvent également être pourvus de manière permanente par un agent non titulaire de droit public dans le strict respect des cas de recours prévus aux articles 3-2 et 3-3 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

Le Maire propose à l'assemblée,

- ↳ **La création** d'un poste d'adjoint technique territorial à temps complet (35/35^{ème}) au 1^{er} Novembre 2020 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec 14 voix pour ;

DECIDE d'adopter les modifications du tableau des emplois ainsi proposées.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 12.

Le tableau des emplois se trouve ainsi modifié

Arrivée de Monsieur BIZET

LIMITATION DUREE STATIONNEMENT RUE DE LA REPUBLIQUE – 2020-08-02

Suite à une demande des commerçants Monsieur le Maire propose aux membres du conseil de réglementer la durée du stationnement sur le parking parallèle à la rue de la République devant le bar et le distributeur de pizzas.

Dans l'attente de l'étude globale d'aménagement du cœur de bourg et afin de favoriser le commerce, un arrêté municipal sera pris. S'il n'est pas suivi d'effet il sera toujours temps de prévoir un stationnement en « zone bleue ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec 15 voix pour ;

Autorise le Maire à prendre un arrêté limitant le stationnement à 2 h consécutives sur le parking parallèle à la rue de la République.

SITUATION DES TRAVAUX

Monsieur le Maire remercie les élus Messieurs ANQUETIL, BAYRAC et BIZET d'avoir suivi les chantiers en cours.

CANTINE : Le raccordement ENEDIS est fait, les essais ont eu lieu dans l'après-midi. Le bitume de la cour va être réalisé vendredi 28 août. Le matériel de chauffe et le réfrigérateur ont été livrés par CONVIVIO. Les grilles du four seront livrées lundi 31 août. Le chantier doit être remis en état de propreté par les entreprises ce vendredi. La pré-réception du chantier est prévue également vendredi à 14 h. La présence du personnel municipal est souhaitée, pour la prise en main du chauffage et de la clim. Le système de sécurité sera finalisé lundi 31 août.

INONDATIONS : Suite aux fortes pluies la piste cyclable s'est affaissée sur la voirie. L'Agence Routière Départemental est intervenue pour remettre en état. Des riverains du chemin du Val ont également subi des inondations et ont réclamé une intervention de la collectivité. Le personnel communal a débouché les canalisations d'évacuation. L'entretien des caniveaux et des grilles devra dorénavant être programmé bi-annuellement.

Des riverains du chemin Haussé ont également demandé l'intervention de la commune pour la réfection du chemin fortement dégradé. Enfin aux « 5 fermes » où des propriétaires ont dû appeler les pompiers le 12 août dernier, il n'y a malheureusement pas grand-chose à faire. Les haies arrachées et la cour goudronnée ne favorisent pas en effet l'évacuation des eaux.

ASSAINISSEMENT : Les travaux rue de l'Espérance vont reprendre pour une période d'environ 2 mois.

FUITES D'EAU : La SAUR est intervenue lundi matin pour une grosse fuite sur le réseau, l'eau a été coupée une partie de la matinée sur certaines rues de la commune.

PLAN COVID ECOLES ET ASSOCIATIONS :

Monsieur le Maire et son adjointe aux écoles ont rencontré les directeurs et directrices d'école ce jeudi 27 août. Le dernier protocole est moins contraignant, de ce fait pas d'obligation de laisser du personnel en continu au nettoyage des sanitaires et des locaux. Le lavage des mains est maintenu aux arrivées du matin et du début d'après-midi.

La rentrée se fera aux horaires habituels, il y aura deux entrées distinctes à l'école élémentaire. Seul un des deux parents pourra accompagner son enfant dans la cour avec un masque. Ce sera le seul jour où cette possibilité sera donnée.

Toutes les activités de garderie et de cantine reprennent également. Le contrat avec la Ligue n'ayant pas été renouvelé, puisque ces derniers ne pouvaient pas s'adapter à la demande de la commune, du personnel sera embauché par périodes de 5 semaines tout le temps que durera le protocole COVID.

A l'école maternelle il n'y aura pas d'entrée en musique comme les années précédentes. Seuls les parents de petites sections accompagneront les petits dans le hall. Certains élus font remarquer qu'il faudrait autoriser aux parents des autres sections de rentrer au moins dans la cour.

Associations : Un protocole a été établi sur la base de documents ministériels et préfectoraux et envoyé à chaque association. La reprise se fera en douceur dans le respect des gestes barrières et du protocole.

Foot : les seniors s'entraînent déjà et le GSI Vallée de l'Orne reprendront le 2 septembre.

Basket : Le club occupe de nombreux créneaux notamment le lundi, mardi et vendredi. Les responsables demandent aussi à bénéficier d'un local de rangement dans la salle omnisports pour y ranger du matériel. Il faudra se rapprocher de l'animateur sportif pour récupérer les clefs et voir s'il y a possibilité de stocker

Tir à l'arc : reprise le 8 septembre.

Club de l'Amitié : reprise le 10 septembre.

Chant : reprise le 15 septembre.

PROJETS PARC COMMUNAL ET BIBLIOTHEQUE :

Les élus ont rencontré le CAUE le 13 août dernier. Les architectes et le paysagiste ne semblent pas pouvoir donner un chiffrage pour le 30 octobre date butoir pour les demandes de subvention. Monsieur DELAUNAY insiste sur la bonne préparation du projet en amont en fonction des demandes des habitants.

Pour la bibliothèque, deux pistes sont envisagées : Soit l'agrandissement des locaux actuels par le préau, ce qui représente environ 200 m². Il faudra alors déplacer ou créer un nouveau préau. Soit l'agrandissement ou l'installation dans l'actuelle cantine, avec déplacement de celle-ci vers la salle multi-activités. Cette solution implique la modification des espaces, le changement de certaines fenêtres en portes. Le coût prévisionnel de 300 000 € de ces 2 opérations laisse perplexe. Ne faudrait-il pas mieux envisager la construction d'un nouveau bâtiment ?

Madame LEGRIS est inquiète et ne voit pas la solution en l'état actuel des choses. Le projet demande à être travaillé affiné et réfléchi.

Monsieur GUESNON a reçu des personnes désireuses de créer un club de pétanque, avec des demandes précises pour une homologation afin de participer à des tournois. Monsieur le Maire leur a proposé de commencer par créer une association. Le terrain de pétanque est prévu dans le projet de parc mais bien évidemment pas immédiatement. En attendant le gymnase pourra être mis à leur disposition pour un accès aux sanitaires.

MACROLOT :

Cela concerne le projet de foyers logements dans le lotissement Francelot. Comme précédemment indiqué, sans médecins sur la commune, aucun prestataire n'est intéressé.

3 solutions sont envisageables :

Soit la construction de 16 logements locatifs adaptés aux personnes handicapées ou âgées.

Soit la construction de 16 logements à la vente adaptés aux personnes handicapées ou âgées.

Soit un mixte des 2.

Des contacts sont en cours avec des partenaires comme KHOR, PARTHELIOS, ou CEGEDIM.

LOTISSEMENT LCV LA TRAVERSAINE :

Selon l'application du règlement du lotissement, tous les acquéreurs sont dans l'illégalité. La construction de murs en soi n'est pas forcément inquiétante mais certains ont bâti un mur de 2.50 mètres de hauteur. La situation est compliquée à gérer car il semble que le lotisseur n'ait pas fait la pédagogie et l'accompagnement nécessaires pour ce genre de lotissement « vert ». Les terrains sont pentus et petits mais il était interdit de modifier les pentes. Les dossiers seront vus au cas par cas. Les acquéreurs devront fournir des certificats établis par des organismes agréés pour certifier de la solidité des murs déjà édifiés.

SUBVENTION AU TITRE DES AMENDES DE POLICE – 2020-08-03

Le Maire expose aux membres du conseil Municipal la répartition des recettes provenant du produit des amendes de police pour les groupements de moins de 10 000 habitants ;

Il propose de solliciter une aide auprès du Département au titre de la répartition du produit des amendes de police pour le projet suivant :

Etude sur la sécurisation des déplacements pour faciliter les déplacements à pied et à vélo et l'accès aux commerces et services

La sécurisation et l'amélioration des conditions de déplacement des piétons et cyclistes passe notamment par :

- ❖ La réduction des vitesses des automobilistes ;
- ❖ Un partage de l'espace adapté aux différents usagers et usages (dont la vie locale) ;
- ❖ Une mise en valeur des entrées de l'agglomération et de la traversée du bourg.

Le coût prévisionnel du projet est estimé à 3 330.00 € HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec 15 voix pour ;

Décide de réaliser l'étude pour un montant prévisionnel de 3 300.00 € HT ;

S'engage à réaliser cette étude et l'inscrire au budget 2020 ;

Autorise le maire à solliciter une subvention d'un montant de 1 300.00 € auprès du conseil départemental au titre de la répartition du produit des amendes de police pour l'opération susvisée ;

Sollicite auprès de tout autre partenaire financier pour ce projet une subvention au meilleur taux possible ;

Fixe, le plan de financement de l'opération si d'autres subventions peuvent être obtenues ;

Autorise le Maire à signer tout document utile relatif à ce dossier.

QUESTIONS DIVERSES :

CENTRE COMMUNAL D'ACTIONS SOCIALES – DESIGNATION DES MEMBRES – 2020-08-04

Monsieur le Maire rappelle aux élus qu'il est temps de désigner les membres du CCAS ;

5 personnes extérieures au conseil sont candidates ;

5 élus doivent être désignés, sachant que le Maire est Président de droit du CCAS ;

Sont ainsi présentés : Madame MALNUI Solange (présentée par l'UDAF) Monsieur VANDERMERSCH Sébastien (présenté par la MSA) Monsieur MAGDELAIN Fabrice, Madame ANQUETIL Marie-Claude, Madame LUSSEAU Alodie personnes hors conseil

Et

Monsieur GUESNON David, Madame BAILLEUL Charline, Madame FAUVET Marie-Laure, Madame LEGRIS Laurence, Madame MEZIERES Sandrine, élus.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec 15 voix pour ;

Retient ces candidatures pour la constitution du bureau du CCAS.

DEVIS : La société Eiffage a présenté un devis pour l'enrobé à l'entrée du Stade pour une valeur de 2 175 € TTC

SECURITE RUE DES ECOLES : Un riverain a demandé que soit étudiée la question de la circulation à contresens fréquente. Un marquage au sol en peinture sera envisagé.

COMPTE EPARGNE TEMPS : Une réflexion est en cours. Monsieur le Maire fait remarquer que le fonctionnement de la gestion du personnel est à revoir avec des outils adaptés.

EOLIENNES : Les élus peuvent consulter un fascicule disponible dans le bureau du Maire.

REFERENT ENVIRONNEMENT : Monsieur BAYRAC a été désigné référent environnement auprès de la Préfecture.

DATES A RETENIR : 9 septembre 18 h 30 commission environnement.

16 septembre 20 h 00 Réunion SDEC

Fin de séance 20 h 35

ANQUETIL G.

ASSIMON V.
(absente)

BAILLEUL Ch.

BANON S.

BAYRAC D.

BIZET B.
(arrivé en cours)

BRIARD M.

CLIQUENNOIS R.

DELAUNAY C.

DENIS H.
(pouvoir à MEZIERES S.)

DUMENIL G
(absent)

FAUVET MESSAT ML.

GERMAIN P.
(absent)

GUESNON D.

LEGRIS L.

LENOEL S.

MEZIERES S.

PERRIOT M.

VALTER B
(absent)